SESSION D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

DATE : Mercredi 17 août 2022

HEURE : 15 h 30

LIEU : Salle du conseil – Centre administratif de la MRC de Memphrémagog

---

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
David Auclair, Saint-Étienne-de-Bolton
Marie Boivin, Canton d'Orford
Bruno Côté, Canton de Potton
France Coulombe, conseillère, Ayer's Cliff
Hélène Daneau, Hatley
Marcella Davis Gerrish, North Hatley
Vincent Fontaine, Canton de Hatley
Luc Lamontagne, St-Benoît-du-Lac
Huguette Larose, conseillère, Ste-Catherine-de-Hatley
Nathalie Lemaire, Eastman
David Lépine, Ogden
Lisette Maillé, Austin
Pierre Martineau, Canton de Stanstead
Vinciane Peeters, Bolton-Est
Nathalie Pelletier, Magog
Jody Stone, Stanstead

également présents : Guy Jauron, greffier-trésorier
Sylvie Camiré, greffière-trésorière adjointe

était absente : Véronique Stock, Stukely-Sud

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 15 juin 2022
4. Affaires découlant du procès-verbal du 15 juin 2022

5. ÉVALUATION
- 5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation
- 5.2 Appel d'offres / Approbation du devis

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL
- 6.1 Dossiers économiques
  - 6.1.1 Rapport d'activités
    - 6.1.1.1 Secteur touristique
    - 6.1.1.2 Développement économique
  - 6.1.2 Programme d'appui aux communautés / MIFI
- 6.2 Dossiers culturels
  - 6.2.1 Rapport d'activités
  - 6.2.2 Inventaire des immeubles à potentiel patrimonial / Octroi d'un mandat
- 6.3 Fonds régions et ruralité (FRR)
  - 6.3.1 Rapport d'activités
- 6.4 Transport collectif et adapté
  - 6.4.1 Rapport d'activités
  - 6.4.2 Formulaire V-3078 / MTQ
  - 6.4.3 Approbation des tarifs 2022
  - 6.4.4 Transport adapté / Demande de subvention 2022
  - 6.4.5 Transport collectif / Demande de subvention 2022
  - 6.4.6 Transport étudiant / Demande de subvention 2022

6.4.7 Transport par autobus / Approbation du devis

6.5 Développement social
6.5.1 Rapport d'activités

7. AMÉNAGEMENT
7.1 Rapport d'activités
7.2 Règlement 13-22, modifiant le schéma d'aménagement / Adoption

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE
8.1 Rapport d'activités

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
9.1 Sécurité incendie
9.1.1 Rapport d'activités
9.2 Protection policière
9.2.1 Rapport d'activités

10. ADMINISTRATION
10.1 Comptes à payer
10.2 Calendrier des prévisions budgétaires 2023
10.3 Programme RénoRégion SHQ / Établissement de la valeur maximale d'un bâtiment
10.4 Règlement 14-22 sur les règles de contrôle et suivi budgétaires / Adoption

11. DIVERS
11.1 Lac-à-l'épaule

12. CORRESPONDANCE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet, Jacques Demers, souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil. Puis il procède à l'appel des présences.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRUNO CÔTÉ
344-22 ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JUIN 2022

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID LÉPINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LUC LAMONTAGNE
345-22 ET RÉSOLU

Que le procès-verbal de la séance du 15 juin 2022 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JUIN 2022

Aucun item n'est discuté.

ÉVALUATION

RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES D'ÉVALUATION

Le directeur général, Guy Jauron, dépose les rapports sur la tenue à jour des rôles d'évaluation de juin et juillet en soulignant que l'ensemble des données se sont stabilisées par rapport à l'effervescence du marché constatée l'an dernier.

APPEL D'OFFRES / APPROBATION DU DEVIS

M. Jauron résume certains éléments contenus dans le devis d'appel d'offres qui sera publié pour l'obtention de services professionnels en évaluation foncière. Il souligne notamment que le contrat est pour une durée de six ans et prévoit une indexation annuelle de 1,5 % fixe afin d'assurer une stabilité des quotes-parts des municipalités dans le temps. Le devis prévoit également deux équilibrations, ce qui aura un impact important sur la hausse du prix des soumissions à recevoir. Les membres du conseil sont tous favorables à cette inclusion de 2 équilibrations puisque cela évitera des discussions dans chacune des municipalités locales quant à savoir s'il est pertinent ou non de reconduire le rôle. Le coût de cette deuxième équilibration sera réparti également sur les 6 années du contrat.

Attendu que le contrat de services professionnels en matière d'évaluation foncière se termine le 31 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUGUETTE LAROSE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRUNO CÔTÉ
346-22 **ET RÉSOLU**

D'autoriser le directeur général à procéder à la publication d'un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de services professionnels en évaluation foncière aux conditions approuvées par le conseil.

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

Rapport d'activités

Secteur touristique
M. Stephen Cabana, directeur du développement économique, fait part qu'une campagne de promotion des marchés publics sur les réseaux sociaux a été lancée en juillet. Par ailleurs, il souligne que différents constats ont été faits en matière de développement touristique par l'équipe du développement économique et seront analysés par un comité d'élus au courant des prochaines semaines.

Développement économique
Dans le cadre du corridor d'accélération, et suite au premier voyage de maillage international, une seconde étape s'organise dans le but de mettre en action les opportunités relevées à la première occasion. Lors de ce périple, deux conseillères de la MRC participeront à de nombreuses rencontres sur une période de neuf jours.

Aussi, fort du succès de la mission de recrutement international menée conjointement avec le Cégep de Sherbrooke le printemps dernier, un nouveau projet de recrutement de main-d'œuvre dans le domaine de la restauration est en développement. Ce projet se fera en complémentarité des Journées du Québec à Paris auxquelles des entreprises de la MRC, épaulées par la conseillère de la MRC, participeront.

M. Cabana souligne que différentes actions en lien avec le plan de développement de la zone agricole sont en cours. En effet, une tournée des marchés publics a été initiée afin de tâter le pouls dans nos circuits courts, de constater l'achalandage de même que les forces et les améliorations à apporter à chacun des marchés publics. Un soutien est aussi offert aux gestionnaires pour contribuer à améliorer l'expérience client et bonifier l'offre. En lien avec l'agroenvironnement, une visite régionale (Estrie) des bandes riveraines élargies aura lieu le 14 septembre prochain et deux producteurs agricoles situés dans Memphrémagog accueilleront les visiteurs lors de cet événement.

Par ailleurs, le service de développement économique porte un projet de mobilité de la main-d'œuvre visant à faciliter les déplacements vers les zones d'activité économique du territoire. La première étape de ce projet, réalisée par le Conseil Régional en Environnement de l'Estrie (CREE), est terminée. La deuxième étape est en préparation et devrait se réaliser à la mi-septembre. L'objectif étant de proposer aux entreprises un moyen de transport direct, créatif et financé par les industriels pour mouvoir leurs employés dans les deux sens entre la maison et le travail.

Le directeur du développement économique ajoute que la pénurie de talents et de main-d'œuvre s'accompagne d'autres variables ayant un impact important sur notre milieu entrepreneurial. L'accessibilité réduite aux logements et aux espaces industriels sur le territoire commande des actions spécifiques visant à supporter les efforts de croissance, voire de maintien des activités de certaines entreprises. Des solutions adaptées au milieu afin de contourner ces enjeux actuellement implacables sont d'ailleurs recherchées par la permanence de la MRC.

Programme d'appui aux communautés / MIFI

Considérant que la MRC juge opportun d'entamer une démarche d'élaboration d'un plan d'action d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes;

Considérant que le *Programme d'appui aux collectivités* vise justement « à contribuer à l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives pour les personnes immigrantes et les minorités ethnoculturelles afin d'augmenter leur contribution à la vitalité et la prospérité des régions du Québec »;

Considérant que le volet 1 de ce programme s'adresse aux organismes municipaux afin notamment de les soutenir dans l'élaboration d'un plan d'action et la réalisation d'activités découlant de ce plan d'action;

Considérant la recommandation du comité administratif en ce sens;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VINCIANE PEETERS
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
347-22 **ET RÉSOLU**

De déposer une demande au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du *Programme d'appui aux collectivités*;

Que la demande formulée dans le cadre de ce programme soit d'une durée de 12 mois;

Que l'aide financière demandée au Ministère pour cette démarche est de 31 000$, soit 50 % du projet total, la contribution de la MRC Memphrémagog étant également de 31 000$;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la MRC de Memphrémagog :

- les documents relatifs à la demande au Programme d'Appui aux Collectivités (PAC) – volet 1 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);
- l'entente entre les parties découlant d'une réponse favorable à la demande ci-dessus mentionnée.

ADOPTÉ

DOSSIERS CULTURELS

Rapport d'activités

La présidente du comité culturel, Nathalie Lemaire, rappelle aux élus que la MRC de Memphrémagog s'est vu octroyer une subvention par le Ministère afin de mettre en œuvre la première phase de l'inventaire des bâtiments à potentiel patrimonial construit avant 1940. La convention a d'ailleurs été signée en juin dernier. Le mandat d'inventaire devrait débuter à la fin septembre.

En ce qui concerne la diffusion de la politique culturelle, celle-ci est prévue pour la fin août / début septembre. Mme Lemaire souligne aussi que le calendrier culturel remporte un vif succès. Elle mentionne aux élus qu'une nouvelle capsule historique portant sur le thème du passage des diligences a été publiée récemment.

Inventaire des immeubles à potentiel patrimonial / Octroi d'un mandat

Considérant que, depuis avril 2021, la Loi sur le patrimoine culturel oblige les municipalités régionales de comté à adopter et à mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles construits avant 1940;

Considérant que le ministère a rendu disponible le programme Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial afin de soutenir financièrement la phase 1 de la constitution de l'inventaire et que la MRC s'en est prémunie;

Considérant que la MRC a procédé à un appel d'offres et que la firme Bergeron Gagnon inc. a obtenu le meilleur pointage;

Considérant que le comité culturel a pris part à la démarche et recommande l'octroi du mandat;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GUERRISH
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE LEMAIRE
348-22 **ET RÉSOLU**

De procéder à l'octroi du mandat de réalisation de la phase 1, soit les démarches préalables à la constitution d'un inventaire du patrimoine bâti avant 1940 à la firme Bergeron Gagnon inc., le tout plus amplement décrit dans l'offre de service du 18 avril 2022, pour un montant de 56 912,80$ (sans les taxes);

D'autoriser le greffier-trésorier, M. Guy Jauron, à signer tous documents relatifs à l'octroi du contrat, agissant en tant que représentant de la MRC.

ADOPTÉ

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

Rapport d'activités

M. Pierre Martineau, président du comité FRR, résume que deux rencontres ont eu lieu depuis le dernier conseil. Le contenu du plan d'action du FRR volet III SIGNATURE y a été précisé. Un devis a d'ailleurs été acheminé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC est dans l'attente d'une réponse. Le comité a aussi passé en revue les dernières étapes qui ont été franchies dans le volet INNOVATION du volet III du FRR. Ce volet vise la mise en place d'une équipe de professionnels affectés au développement de la productivité des entreprises, de l'innovation, de l'exportation et à l'attraction d'investissements étrangers. Le mandat de cette équipe est de générer des gains de productivité dans les entreprises du territoire par des investissements technologiques et l'adoption de procédés innovants tels que l'automatisation, la robotisation et la numérisation, pour ne nommer que ceux-là. L'escouade vise aussi à générer des opportunités de mise en marché outre-frontière (exportation) et à attirer des investissements de capitaux étrangers sur le territoire de la MRC de Memphrémagog.

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Rapport d'activités

M. Jauron mentionne que deux rencontres du comité d'admission ont eu lieu dans les derniers mois et que trente-trois nouveaux usagers ont ainsi été admis au transport adapté. Le transport connait une hausse de l'achalandage en cette période estivale où les mesures sanitaires connaissent des assouplissements.

Formulaire V-3078 / MTQ

Considérant que, dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, la MRC doit compléter annuellement un rapport d'exploitation (formulaire V-3078) basé sur l'exercice financier vérifié et les statistiques d'utilisation des services;

Considérant que le ministère des Transports (MTQ) s'attend à recevoir un formulaire V-3078 distinct pour les services de transport interurbain à tarif réduit et pour le transport collectif;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE MARTINEAU
349-22 ET RÉSOLU

De transmettre le rapport d'exploitation V-3078 pour le transport collectif ainsi que celui pour le transport interurbain à tarif réduit, pour l'année 2021, au ministère des Transports (MTQ) et d'y joindre une copie du rapport de l'auditeur indépendant sur le Programme de subvention au transport adapté et au transport collectif.

ADOPTÉ

Approbation des tarifs 2022

Considérant que la MRC doit approuver les tarifs aux usagers en matière de transport collectif et adapté;

Considérant que la grille tarifaire proposée est la même que celle de l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VINCIANE PEETERS
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
350-22 ET RÉSOLU

Que le conseil de la MRC de Memphrémagog approuve la grille tarifaire reproduite ci-dessous :

Grille tarifaire 2022
Déplacements dans la MRC Memphrémagog et vers Sherbrooke

Usagers du transport collectif

Déplacements dans la MRC de Memphrémagog		
	Intérieur de Magog	**Extérieur de Magog ***
Par déplacement	3,00 $	3,50 $
Laissez-passer (10 voyages)	27,50 $	32,50 $
Laissez-passer (40 voyages)	110,00 $	130,00 $
Laissez-passer mensuel	90$ / mois	S/O
Laissez-passer mensuel réduit (65 ans et +)	60$ / mois	S/O
	Magog urbain	**Eastman-Magog**
Combo-étudiant/mensuel**	+ 7,00 $ / mois	+ 10,00 $ / mois

* Départ ou arrivée à l'extérieur de Magog
** À l'achat d'un laissez-passer interurbain Limocar à prix réduit

Déplacements vers Sherbrooke		
Déplacement	**Magog/Sherbrooke**	**Extérieur Magog/Sherbrooke**
Coût (pour aller/retour)	15,50 $	18,00 $

Laissez-passer interurbain Limocar :
Transport interurbain Magog-Sherbrooke à tarif réduit pour les étudiants : 93 $/mois.

Usagers du transport adapté

Déplacements dans la MRC de Memphrémagog		
	Intérieur de Magog *	**Extérieur de Magog ****
Coût (pour un déplacement)	3,00 $	3,50 $
Laissez-passer (10 voyages)	27,50 $	32,50 $
Laissez-passer (40 voyages)	110,00 $	130,00 $

* Départ et arrivée dans Magog
** Départ ou arrivée à l'extérieur de Magog

Déplacements vers Sherbrooke (médical seulement)		
Déplacement	**Magog/Sherbrooke**	**Extérieur Magog/Sherbrooke**
Coût (pour aller/retour)	15,50 $	18,00 $

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

Transport adapté / Demande de subvention 2022

Considérant que la MRC de Memphrémagog s'est vu déléguer, le 15 avril 2009, la compétence municipale nécessaire afin d'organiser des services de transport adapté sur une partie de son territoire et qu'elle est, en conséquence, devenue un organisme admissible au *Programme de subvention au transport adapté* coordonné par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que la MRC de Memphrémagog a résilié, le 19 octobre 2016, les ententes la liant à Transport des Alentours depuis le 27 mai 2009 et que, conséquemment, la MRC assume elle-même la gestion courante des services de transport adapté qu'elle organise depuis le 1er janvier 2017;

Considérant que les prévisions budgétaires en matière de transport adapté se détaillent comme suit :

Usagers :……... 79 245 $
Contribution municipale :…… 115 881 $
Gouvernement du Québec :…….. 362 378 $

Considérant que les services de transport adapté organisés par la MRC de Memphrémagog ont permis la réalisation de 18 774 déplacements de personnes handicapées au cours de l'année civile 2021.

Considérant que la MRC de Memphrémagog estime à 29 135 le nombre de déplacements de personnes handicapées à être réalisés sur les services de transport adapté qu'elle organise au cours de l'année civile 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUGUETTE LAROSE
351-22 **ET RÉSOLU**

Que la MRC de Memphrémagog, en tant qu'organisme mandataire, confirme une contribution municipale de 115 881 $ pour les services de transport adapté qu'elle organise;

Qu'une demande de subvention au *Programme de subvention au transport adapté* soit adressée au ministère des Transports du Québec, pour un montant de 362 378 $ pour l'année civile 2022;

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

Transport collectif / Demande de subvention 2022

Considérant que la MRC de Memphrémagog s'est vue déléguer, le 15 avril 2009, la compétence municipale nécessaire afin d'organiser des services de transport collectif sur une partie de son territoire et qu'elle est, en conséquence, un organisme admissible au *Programme d'aide au développement du transport collectif* coordonné par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que, selon les prévisions budgétaires adoptées par la MRC, les dépenses prévues sont de 171 974 $, les contributions financières en matière de transport collectif régional se détaillent comme suit :

Usagers :……...	9 000 $
Contribution municipale :……	36 974 $
Gouvernement du Québec :……..	125 000 $
Autres revenus :……..	1 000 $

Considérant que selon les prévisions budgétaires adoptées par la MRC, les revenus prévus sont de 171 974 $ et se détaillent comme suit :

Frais d'exploitation :……...	120 500 $
Charges salariales :……..	34 000 $
Honoraires professionnels :……..	5 000 $
Publicité & promotion :……..	5 000 $
Frais divers :…….	7 474 $

Considérant que le ministère des Transports du Québec coordonne le *Programme d'aide au développement du transport collectif,* qui vise notamment à soutenir les MRC dans leurs efforts pour favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif en région;

Considérant que la MRC de Memphrémagog estime à 5 496 le nombre de déplacements à être réalisés sur les services de transport collectif qu'elle organise au cours de l'année 2022;

Considérant que la MRC de Memphrémagog prévoit adopter une version mise à jour au conseil du 21 septembre 2022 de son *Plan de développement des services de transport collectif.*

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
352-22 ET RÉSOLU

Que la MRC de Memphrémagog, en tant qu'organisme admissible au *Programme d'aide au développement du transport collectif*, confirme sa contribution de 36 974 $ pour l'organisation et l'exploitation de services de transport collectif sur son territoire pour l'année civile 2022;

Qu'une demande de subvention au volet *Organisation et exploitation des services de transport collectif du Programme d'aide au développement du transport collectif* (volet II, 2.2.1.2) soit adressée au ministère des Transports du Québec, pour un montant de 125 000 $ pour l'année civile 2022;

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

Transport étudiant / Demande de subvention 2022

Considérant que la MRC de Memphrémagog s'est vue déléguer, le 15 avril 2009, la compétence municipale nécessaire afin d'organiser des services de transport collectif sur une partie de son territoire et qu'elle est, en conséquence, un organisme admissible au *Programme d'aide au développement du transport collectif* coordonné par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que le ministère des Transports du Québec coordonne le *Programme d'aide au développement du transport collectif,* qui permet notamment d'accorder des subventions aux MRC pour financer une partie du manque à gagner résultant de l'application d'une réduction tarifaire accordée aux usagers d'un parcours de transport interurbain par autocar;

Considérant qu'une réduction tarifaire applicable sur les laissez-passer mensuels est offerte aux étudiants souhaitant utiliser le service de transport collectif interurbain entre Magog et Sherbrooke et que les prévisions financières pour l'année 2022 se détaillent comme suit :

Usagers :……..	14 136 $
Contribution municipale : ……..	4 382 $
Gouvernement du Québec :……..	13 146 $

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID AUCLAIR
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VINCIANE PEETERS
353-22 ET RÉSOLU

Que la MRC de Memphrémagog, en tant qu'organisme admissible au *Programme d'aide au développement du transport collectif*, confirme une contribution municipale estimée à 4 382 $ pour l'application d'une réduction tarifaire applicable sur les laissez-passer mensuels étudiants interurbains entre Magog et Sherbrooke;

Qu'une demande de subvention au volet *Aide financière pour le maintien et l'amélioration de services exploités en vertu d'un permis de la Commission des transports du Québec* du *Programme d'aide au développement du transport collectif* (volet II, 2.3.1.) soit adressée au ministère des Transports du Québec, pour un montant de 13 146 $ pour l'année civile 2022;

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

Transport étudiant / Demande de subvention 2021 corrigée

Considérant que la MRC de Memphrémagog a adopté, le 17 mars 2021, la résolution # 128-21 en lien avec la demande de subvention 2021 pour la réduction tarifaire pour le transport étudiant;

Considérant que les montants relatifs à la contribution des partenaires dans cette résolution doivent être modifiés;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE MARTINEAU
354-22 ET RÉSOLU

D'abroger la résolution # 128-21 adoptée le 17 mars 2021 et de la remplacer par la résolution suivante

RÉDUCTION TARIFAIRE POUR LE TRANSPORT ÉTUDIANT / DEMANDE DE SUBVENTION 2021

Considérant que la MRC de Memphrémagog a adopté, le 15 avril 2009, une résolution lui permettant d'agir en tant qu'organisme mandataire du transport adapté et collectif et qu'elle est, en conséquence, devenue l'interlocuteur officiel auprès du ministère des Transports du Québec en matière de transport des personnes pour les municipalités participantes;

Considérant que le ministère des Transports du Québec coordonne le *Programme d'aide au développement du transport collectif,* qui permet notamment d'accorder des subventions aux MRC pour financer une partie du manque à gagner résultant de l'application d'une réduction tarifaire accordée aux usagers d'un parcours de transport interurbain par autocar;

Considérant qu'une réduction tarifaire applicable sur les laissez-passer mensuels est offerte aux étudiants souhaitant utiliser le service de transport collectif interurbain entre Magog et Sherbrooke et que les prévisions financières pour l'année 2021 se détaillent comme suit :

Usagers :……..	13392 $
Municipalités :……..	4 382 $
Gouvernement du Québec :……..	13146 $

Il est résolu que la MRC de Memphrémagog, en tant qu'organisme mandataire, confirme une contribution municipale estimée à 4 382 $ pour l'application d'une réduction tarifaire applicable sur les laissez-passer mensuels étudiants interurbains entre Magog et Sherbrooke;

Qu'une demande de subvention au *Programme d'aide au développement du transport collectif* (volet II, 2.3.1.3) soit adressée au ministère des Transports du Québec, pour un montant de 13 146 $;

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

Transport par autobus / Approbation du devis

Monsieur Jauron résume aux élus certains éléments inclus dans le devis d'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de transport collectif et adapté par minibus et fourgonnettes. Le tout prévoit un contrat de trois ans avec deux reconductions possibles d'une année, à la seule discrétion de la MRC.

ATTENDU QUE le contrat de transport collectif et adapté par autobus se termine au 31 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCE COULOMBE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
355-22 **ET RÉSOLU**

D'AUTORISER le directeur général à procéder à la publication d'un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat en transport collectif et adapté par minibus et fourgonnettes aux conditions approuvées par le conseil.

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Rapport d'activités

Le directeur général de la MRC de Memphrémagog mentionne que les actions entourant la mise en œuvre de la démarche d'élaboration d'une politique de développement social vont bon train. Déjà, une première ébauche du plan de communications qui y sera rattaché a été réalisée par la coordonnatrice de la Table de développement social Memphrémagog. Les dates de la consultation citoyenne devraient être connues à la mi-septembre et la consultation des organisations suivra à l'hiver 2023.

AMÉNAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

M. Jauron explique que plusieurs analyses sont réalisées en vue des modifications à apporter pour le règlement de remplacement dans le cadre de la révision du schéma

d'aménagement. Une douzaine de municipalités ont été rencontrées en lien avec ce processus et la gestion de l'urbanisation.

Une rencontre a d'ailleurs eu lieu avec la direction régionale du MAMH pour faire le point sur certains enjeux pour lesquels la MRC et les municipalités ne sont pas en accord avec l'avis gouvernemental. D'autres rencontres sont prévues en septembre. Suite à la demande de délai adressée par la MRC, le MAMH a accordé jusqu'au 31 décembre 2022 pour procéder à l'adoption du schéma d'aménagement révisé.

Pour conclure, un mandat en géomatique a été octroyé à l'organisme GéoMont afin de produire une donnée cartographique portant sur le réseau hydrographique et la délimitation des bassins versants du territoire de la MRC. Ces données faciliteront la réalisation de différents mandats de la MRC (échantillonnage des tributaires, détermination des cours d'eau, plan régional des milieux humides et hydriques) et la mise en place d'une donnée hydrique propre à la MRC.

RÈGLEMENT 13-22, MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT / ADOPTION

Le greffier-trésorier rappelle qu'un avis de motion du présent règlement ainsi qu'un projet de règlement ont été transmis aux membres du conseil par poste recommandée, le 2 août 2022. Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu. Puis,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
356-22 ET RÉSOLU

Que le règlement modifiant le schéma d'aménagement, visant à modifier l'affectation Industrielle de la Ville de Magog et portant le numéro 13-22, soit adopté.

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La présidente du comité de développement durable, Lisette Maillé, rappelle que la MRC travaille sur un outil de tri en lien avec les trois collectes (matières organiques, recyclage et déchet). Cet outil découle d'un des besoins identifiés par les représentants des municipalités qui participent au groupe de travail de la MRC. L'outil sera présenté aux municipalités avec une estimation des coûts pour que l'impression et la distribution puissent être prévues dans les prochains budgets municipaux. Les coûts de montage et de graphisme seront pris en charge par la MRC.

Le règlement provincial sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour le plastique agricole est entré en vigueur et seuls des points de dépôt sont prévus. Cela aura possiblement un impact pour les municipalités qui ont une collecte à la porte, car les frais ne pourront plus être couverts par le régime de compensation et ne seront pas remboursés par l'organisme qui sera désigné comme responsable de cette REP.

Par ailleurs, le règlement provincial sur la modernisation de la collecte sélective est entré en vigueur le 7 juillet dernier et une période transitoire est en place. Recyc-Québec a jusqu'au 31 octobre pour identifier l'organisme de gestion désigné. Cet organisme sera responsable de conclure des ententes avec les organismes municipaux pour assurer les services de proximité (collecte, transport et service aux citoyens).

Mme Maillé souligne qu'un dépliant d'information qui répond aux questions de base des citoyens lorsque la moule zébrée est présente dans un plan d'eau est en développement. Celui-ci sera envoyé à des partenaires municipaux et non gouvernementaux afin de vérifier que l'information répond aux questions régulièrement demandées par les citoyens. Le dépliant sera prêt vers la fin du mois de septembre.

Pour conclure, elle explique que la MRC continue de porter une attention particulière à tout ce qui touche le dossier de Coventry et de son plan de gestion du site d'enfouissement. Les élus seront avisés si des éléments d'intérêts sont soulevés.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport d'activités

M. Bruno Côté, président du comité de sécurité incendie, explique que la lettre transmise au conseiller du ministère de la Sécurité publique (MSP) en juin dernier est demeurée sans réponse pour l'instant. Cette communication invitait le Ministère à collaborer à l'identification d'une voie de passage pour mener à bien le schéma de couverture de risques incendie. Les représentants du MSP souhaitent rencontrer les élus dans le cadre d'une tournée en sécurité incendie cet automne, mais la date n'a pas encore été fixée.

PROTECTION POLICIÈRE

Rapport d'activités

M. Jauron précise que le comité de sécurité publique (CSP) s'est réuni le 22 juin dernier et que le déploiement de la nouvelle approche relais, qui remplacera le programme de parrainage, y a été abordé. Il rappelle que le rapport annuel d'activités du CSP de la MRC pour la dernière année financière a été transmis au ministère de la Sécurité publique tel que requis par l'article 78 de la *Loi sur la police*. Celui-ci sera mis en ligne sur le site de la SQ.

En complément, M. Vincent Fontaine, membre du comité, a souligné qu'il avait été question des enjeux entourant les vérifications faites par les policiers concernant le déclenchement d'alarmes injustifiées. Il y a un questionnement autour d'une augmentation de l'amende qui est actuellement de 75 $.

ADMINISTRATION

COMPTES À PAYER

Administration

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
357-22 ET RÉSOLU

Que les comptes suivants soient payés, à savoir :

Ville de Magog (Aide financière Route verte 2021)	29 076,28	
3e Joueur (50% refonte site web et hébergement annuel)	25 817,64	
	sous-total	**54 893,92**

ADOPTÉ

Évaluation

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUGUETTE LAROSE
358-22 ET RÉSOLU

Que les comptes suivants soient payés, à savoir :

Jean-Pierre Cadrin & Ass.		
(maintien d'inventaire, tenue à jour - juillet 2022)	59 349,93	
(maintien d'inventaire, tenue à jour - août 2022)	59 349,93	
sous-total		**118 699,86**

ADOPTÉ

Transport

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VINCIANE PEETERS
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE LEMAIRE
359-22 ET RÉSOLU

Que le compte suivant soit payé, à savoir :

Les promenades de l'Estrie		
(transport adapté juin 2022)	53 917,12	
sous-total		**53 917,12**

ADOPTÉ

Tourisme

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE LEMAIRE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCE COULOMBE
360-22 ET RÉSOLU

Que le compte suivant soit payé, à savoir :

Tourisme Memphrémagog		
(Entente 2022 - 1er versement)	90 551,25	
sous-total		**90 551,25**

ADOPTÉ

CALENDRIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Le calendrier résumant la démarche proposée pour la préparation des prévisions budgétaires 2023 est déposé aux élus. Celui-ci s'échelonnera sur les prochains mois, pour une adoption des prévisions au conseil du 23 novembre prochain.

PROGRAMME RÉNORÉGION SHQ / ÉTABLISSEMENT DE LA VALEUR MAXIMALE D'UN BÂTIMENT

Considérant que la MRC, à titre de partenaire de la Société d'habitation du Québec, a signé une entente prévoyant la gestion du programme RénoRégion;

Considérant que, dans le cadre de la gestion de ce programme, la MRC doit établir la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible au programme RénoRégion;

Considérant que les règles du programme permettent, à compter du 29 juin 2022, de fixer à 150 000$ la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible, excluant le terrain;

Considérant que le conseil juge opportun, en raison de la valeur foncière élevée des propriétés résidentielles sur son territoire, d'utiliser le seuil maximal établissant l'admissibilité à ce programme afin de ne pas pénaliser des ménages autrement admissibles;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
361-22 **ET RÉSOLU**

Que le conseil fixe, rétroactivement au 29 juin 2022, à 150 000 $ la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible au programme RénoRégion, excluant le terrain;

Que copie de la présente soit transmise à la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT 14-22 SUR LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES / ADOPTION

Le greffier-trésorier rappelle qu'un avis de motion du présent règlement ainsi qu'un projet de règlement ont été transmis aux membres du conseil par poste recommandée, le 5 août 2022. Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu. Puis,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRUNO CÔTÉ
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID AUCLAIR
362-22 **ET RÉSOLU**

Que le règlement numéro 14-22, modifiant le règlement numéro 17-21 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, soit adopté.

ADOPTÉ

DIVERS

LAC-À-L'ÉPAULE

M. Jauron souligne que le lac-à-l'épaule prévu le 9 septembre prochain pour les élus, se tiendra finalement à l'Espace Quatre-Saisons. Celui-ci sera suivi d'une activité de type *4 à 6* afin de permettre les échanges entre les élus, qui ont eu peu de chance de se rencontrer en dehors des réunions du conseil et des comités, pour apprendre à se connaitre et partager des préoccupations communes.

CORRESPONDANCE

Correspondance (juillet)

Demandes d'appui

Comité d'habitation Place Stanstead : Demande d'appui au projet d'agrandissement par l'OBNL Comité d'habitation Place-Stanstead

- *Une lettre d'appui a été transmise au Comité d'habitation Place Stanstead*

MRC de l'Érable (rés. 2022-06-18A) : Projet de loi 103 et réforme de la fiscalité municipale – Décentralisation des pouvoirs – Demande au gouvernement

MRC de Coaticook (rés. 2022-06-151) : Demande d'appui relativement au traitement de différentes demandes en aménagement – environnement – occupation du territoire Article 59 LPTAA

- *Après discussion, considérant la nature et la portée de ces demandes, les membres du conseil ne jugent pas opportun d'y donner suite.*

Résolutions

MRC Avignon (rés. 2022-06-01-652) : résolution en appui à la MRC de l'Érable / Enjeux environnementaux et de fiscalité municipale

MRC de Montcalm (rés. 2022-05-12479) : résolution en appui à la MRC Brome-Missisquoi / Modification des règlements pour l'accès à l'habitation abordable pour tous

Divers

Hydro-Québec : État de situation relativement à la qualité du service électrique dans notre MRC

Correspondance (août)

Demandes d'appui

Canton d'Orford (rés. 2022-08-281) : Demande d'engagement du MTQ afin de favoriser et rendre sécuritaire les déplacements actifs sur les routes sous sa gestion

MRC de la Rivière-du-Nord (rés. 10524-22) : Demande de modifications à la mission du ministère du Transport

Régie intermunicipale d'incendie / Mont-Saint-Grégoire et Sainte Brigide-d'Iberville) (rés. 2022-05-1446) : Véhicules électriques et véhicules hybrides : uniformisation des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant

- *Après discussion, considérant la nature et la portée de ces demandes, les membres du conseil ne jugent pas opportun d'y donner suite.*

Résolutions

MRC des Etchemins (rés. 2022-07-27) : Projet de loi 103 et réforme de la fiscalité municipale – Décentralisation des pouvoirs – Demande au gouvernement

MRC de Montcalm (rés. 2022-06-12527) : Appui à la MRC de Matawinie – Demande de révision législative – Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral

MRC de Montcalm (rés. 2022-06-12526) : Appui à la MRC de Matawinie – Dérogations mineures en zone de contraintes – Demande de modification législative

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil :

La conseillère Lisette Maillé mentionne la démission de Claire Audet à la direction de la Ressourcerie des frontières. Cette dernière va tout de même accompagner la nouvelle personne qui entrera en poste et assister l'organisation dans les projets particuliers qui pourraient être mis en place prochainement. Elle précise que des rencontres sont possibles pour discuter avec les municipalités sur les points forts et les irritants identifiés quant aux services offerts par la Ressourcerie.

Le public :

Monsieur André Houle de Magog questionne la MRC sur les longueurs maximales permises pour les quais et les modifications qui pourraient ou non être faites à ce sujet suite aux effets des changements climatiques. Le préfet lui rappelle alors que la MRC n'a pas de lien direct avec les citoyens à cet effet et que la demande devrait plutôt être acheminée directement auprès de la Ville de Magog. Le directeur général assurera un suivi auprès de M. Houle.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Huguette Larose propose la levée de la session.

Greffier-trésorier **Préfet**